

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	64

PRESENTS	58
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	3
ABSENTS	28

Vote Pour : 59
 Vote Contre : 0
 Abstention : 5

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 2 MARS 2026

Date de la Convocation
 24 FEVRIER 2026
Date d'Affichage
 24 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi deux mars à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaél GRANGER, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY-HEBRARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc DUBOE à Christian FRECON, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Sylvie DA SILVA à Christian LONQUEU, Max ESCAFFRE à François JONGBLOËT, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Céu DA COSTA, Serge GARRIGUES, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Saïd MEHDI, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Gilles TURLAN,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°60_2026
 ACTES : 7.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 21- Affectation des résultats 2025 du Budget Mobilité sur le Budget primitif Mobilité 2026

Exposé des motifs

Le compte administratif Mobilité 2025 ayant été arrêté, il y a lieu de consacrer la reprise définitive des résultats tels qu'exposés ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le 13/03/2026
ID : 081-200066124-20260302-60_2026-DE



MOBILITE			
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	CA 2025	4
	RECETTES	CA 2025	5 279 213,26
	RÉSULTAT		836 480,99
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	CA 2025	108 754,14
		RAR	397 535,75
		Total CA 2025 (avec RAR)	506 289,89
	RECETTES	CA 2025	156 390,36
		RAR	36 998,29
		Total CA 2025 (avec RAR)	193 388,65
	RÉSULTAT sans RAR		47 636,22
RÉSULTAT avec RAR		- 312 901,24	
RÉSULTAT 001 R à reporter 2026		47 636,22	
AFFECTATION compte 1068			312 901,24
RÉSULTAT 002 à reporter 2026			523 579,75

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2311-5,

Vu les comptes administratifs 2025 du budget Mobilité,

Vu l'avis du comptable public,

Considérant l'avis de la Commission Finances et Moyens généraux du 18 février 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstentions de Blaise AZNAR, Mathieu BLESS, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Alain GLADE et Michelle LAVIT) :

- **décide d'effectuer** la reprise des résultats comme suit :

Report à nouveau inscription au budget primitif 2026 (N+1)

à la ligne 001 excédent reporté

47 636,22 €

Couverture (obligatoire) du besoin de financement inscription au budget primitif 2026 (N+1) au compte budgétaire 1068

312 901,24 €

Report à nouveau inscription au budget primitif 2026 (N+1)

à la ligne 002 excédent reporté

523 579,75 €

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **13 MARS 2026**

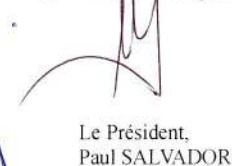
- publication - mise en ligne
Le **13 MARS 2026**

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS




Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.